

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2023

VISANT À PROTÉGER LA JEUNESSE DE LA PRÉCARITÉ PAR LA SOLIDARITÉ
INTERGÉNÉRATIONNELLE - (N° 884)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS34

présenté par
M. Baubry et Mme Lechanteux

ARTICLE 2

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. Cet amendement vise à ce que les aides étudiantes que propose de créer l'article 2 ne puissent pas bénéficier aux étudiants étrangers, qui bénéficient déjà d'autres aides spécifiques pour leurs études.